



Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

Vu le rôle précurseur de la Ville de Luxembourg dans le domaine de la gestion des déchets ;

Vu la production élevée de déchets incinérés par habitant en Ville et la part de recyclage inférieur à la moyenne nationale ;

Vu la mise en place d'une stratégie nationale zéro déchets «Null Offall Lëtzebuerg»;

Vu l'objectif national d'atteindre un taux de recyclage d'au moins 50% en 2020, respectivement d'au moins 60% en 2030;

invite le Collège échevinal

- à développer une stratégie et un plan d'action « Null Offall Stad Lëtzebuerg » comprenant des objectifs clairs et mesures concrètes afin de réduire le plus rapidement possible à un niveau très bas voire à zéro la quantité de déchets ;
- à interdire le plastique à usage unique lors des fêtes et manifestations publiques, ainsi qu'aux événements organisés dans les locaux de la ville ou avec le soutien de la Ville ;
- à conseiller les organisateurs et organisatrices d'événements dans la réduction de déchets, à les amener à recourir à des alternatives plus écologiques et à mettre à disposition dans la mesure du possible des gobelets et de la vaisselle réutilisable ainsi que des remorques lave-vaisselle « Spullweenschen » ;
- à améliorer les possibilités permettant à chaque citoyen.ne de réduire, réparer, réutiliser et de recycler facilement et efficacement ;
- à augmenter le nombre de centres de tri afin d'offrir un service de proximité attractif aux citoyen.nes ;
- à prendre des mesures afin d'assurer la mise en œuvre de la collecte séparée des différentes fractions et qualités de déchets dans les établissements privés ou publics ainsi que les immeubles résidentiels ;
- à reformer la taxe des déchets en vue d'un paiement par vidange ou par poids ;
- à fournir aux citoyen.nes, à travers leur facture personnalisée, les options possibles pour parvenir à une réduction des déchets, une augmentation du recyclage et par conséquent à une réduction du montant facturé ;
- à montrer l'exemple en effectuant au sein des services de la Ville de Luxembourg un screening tant du potentiel de réduction que de la gestion des déchets, notamment pour ce qui est du gaspillage alimentaire ;
- à élaborer sur base de ce screening un plan d'action comprenant des objectifs clairs et mesures concrètes afin de limiter la quantité de déchets et augmenter le taux de recyclage.